



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre Centre de Formation et nous souhaitons que votre stage se déroule dans les meilleures conditions.

Dans ce but, nous nous permettons de vous rappeler quelques règles de vie de SV FORMATIONS et nous vous demandons de :

- \* **respecter précisément les horaires de cours (ouverture du Centre de 9 H 00 à 13 H 00 et 14 H 00 à 17 H 30, 16 H 00 le vendredi).**
- \* **signer chaque jour la feuille de présence**
- \* **respecter les horaires de pauses qui vous seront indiqués par vos formateurs respectifs**
- \* **prévenir votre formateur et la Direction de toute absence ou retard et de signer le cahier d'enregistrement**
- \* **couper votre téléphone portable et de profiter des pauses pour appeler votre messagerie vocale ou votre entreprise.**

Nous vous rappelons que les messages téléphoniques destinés aux stagiaires sont notés et distribués aux différentes pauses.

D'autre part, nous nous permettons de vous indiquer qu'il est **interdit de fumer** dans l'enceinte du Centre de Formation ainsi que d'introduire toute alimentation ou boisson. La consommation d'eau est tolérée à condition de discrétion.

Pour des raisons de sécurité et dans le cadre du règlement de gestion de l'immeuble, il est rigoureusement interdit :

- \* **de séjourner dans le hall d'accueil, les escaliers de l'immeuble de fumer et manger dans ces différents endroits.**

Des toilettes communes à tous les occupants de l'immeuble (2 à chaque étage) sont à votre disposition.

Pour le confort de tous nous vous demandons de respecter la propreté de ces lieux.

Dans le même esprit nous vous demandons également de prendre le plus grand soin du matériel mis à votre disposition par SV FORMATIONS et de ne rien détériorer, de respecter le travail des autres stagiaires, des formateurs et du personnel de SV FORMATIONS.

Comme dans tous les lieux ouverts au public SV FORMATIONS *n'est pas responsable* des vols ou détériorations d'objets personnels. Nous vous conseillons de ne pas vous séparer de vos objets de valeur.

Votre formateur, le secrétariat et la Direction se tiennent bien entendu à votre disposition pour vous aider à résoudre tout problème que vous pourriez rencontrer.

Toute l'équipe de SV FORMATIONS vous remercie d'avoir choisi notre centre de formation et vous adresse ses meilleurs vœux de réussite.

SV FORMATIONS

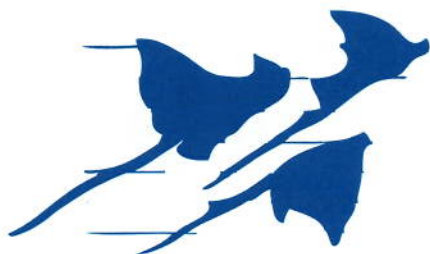
2, rue Beausset - F 13001 MARSEILLE

Tel : 04 88 66 17 14 ou 06 22 00 40 01 - Fax : 04 88 66 17 15

E-Mail : [svformations@hotmail.fr](mailto:svformations@hotmail.fr) ou [contact@sv-formations.fr](mailto:contact@sv-formations.fr)

[www.sv-formations.fr](http://www.sv-formations.fr)

Siret : 504 981 606 00016 - NAF 8559A - Enregistré sous le N° : 93 13 130 80 13



# SV FORMATIONS

## REGLEMENT APPLICABLE AUX STAGIAIRES EN FORMATION

### ARTICLE 1 : ASSIDUITE – HORAIRES

- **LES HORAIRES D'OUVERTURE DU CENTRE SV FORMATIONS SONT LES SUIVANTS :**

**8 H 30 – 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H 30**

Le centre de formation est fermé entre **12 H 30 et 13 H 30**. Durant cette période, les stagiaires ne sont pas autorisés à occuper les parties communes (*hall, escaliers, entrée de l'immeuble...*).

- **LES HORAIRES DE FORMATION SONT LES SUIVANTS :**

**8 H 30 – 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H 30**

- **La participation aux séquences de formation est obligatoire.** En cas d'absence, le stagiaire doit obligatoirement prévenir :

Le Centre de Formation au **04 88 66 17 14** ou la Responsable du Centre au **06 22 00 40 01**

- **L'émargement est obligatoire :** la feuille de présence est signée chaque demi-journée sous le contrôle du formateur puis transmise aux organismes payeurs en fin de formation.
- **Toute absence doit être justifiée.** En cas de maladie, un arrêt de travail doit être établi par un médecin et nous parvenir dans les **48 heures**.
- En ce qui concerne les absences, le règlement des organismes payeurs s'applique.
- **Le retard** aux cours n'est pas admis (*sauf cas exceptionnel*), celui-ci dérange et perturbe le fonctionnement du stage. Lorsque les formateurs constatent des retards répétés, ils peuvent saisir la responsable du centre et le référent emploi du stagiaire en cas de persistance de ceux-ci.

**2, rue Beausset - 13001 MARSEILLE & 95. Rue du Rouet - 13008 MARSEILLE**

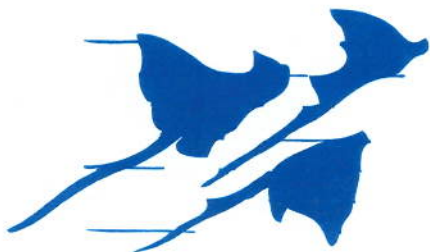
Tel : 04 88 66 17 14 ou 06 22 00 40 01 – Fax : 04 88 66 17 15

E\_Mail : [svformations@hotmail.fr](mailto:svformations@hotmail.fr) ou [contact@sv-formations.fr](mailto:contact@sv-formations.fr)

Siret : 504 981 606 00016 - NAF 8559A – Enregistré sous le N° : 93 13 130 80 13

Site : [www.sv-formations.fr](http://www.sv-formations.fr)





# SV FORMATIONS

## • Article 2 : Vie Collective

- Chacun des stagiaires est concerné par la propreté des locaux et le maintien en état du fonctionnement du matériel. Il doit signaler le matériel défectueux et toute anomalie constatés dans le fonctionnement du centre.
- Conformément à la loi sur l'usage du tabac dans les lieux ouverts au public, **il est interdit de fumer** dans les locaux ainsi que dans les couloirs d'accès aux locaux. De même, **les téléphones portables doivent être désactivés** pendant les cours.
- Aucun stagiaire n'est autorisé à utiliser les téléphones, la photocopieuse, la salle informatique sans autorisation expresse du responsable.
- Chacun observera un comportement en adéquation avec les règles de vie en collectivité.
- **Une pause de 15 minutes** est prévue au milieu de la matinée et de l'après-midi. En dehors de celle-ci, les sorties de salle de formation sont interdites.
- **Le tableau d'affichage** sert à informer tout stagiaire sur :
  - L'emploi du temps de la semaine, le planning prévisionnel de la formation
  - Les inscriptions et les résultats des validations
  - Toute autre information importante

### Il doit être consulté régulièrement

- Chaque stagiaire peut rencontrer les ou la responsable du stage pour tout problème administratif, pédagogique ou personnel au moment des pauses ou sur rendez-vous.

**Le présent règlement prend effet au moment de l'entrée en formation. Un exemplaire sera remis à chaque stagiaire admis à SV FORMATIONS qui s'engage à le respecter.**

Mme Virginie SOLER  
Gérante  
SV FORMATIONS  
2. Rue Beausset  
13001 MARSEILLE

2, rue Beausset - 13001 MARSEILLE & 95. Rue du Rouet - 13008 MARSEILLE

Tel : 04 88 66 17 14 ou 06 22 00 40 01 – Fax : 04 88 66 17 15

E-Mail : [svformations@hotmail.fr](mailto:svformations@hotmail.fr) ou [contact@sv-formations.fr](mailto:contact@sv-formations.fr)

Siret : 504 981 606 00016 - NAF 8559A – Enregistré sous le N° : 93 13 130 80 13

Site : [www.sv-formations.fr](http://www.sv-formations.fr)